



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 04.12.2019
Numéro de publication: SB02-0000015393
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer EVOBAT Sàrl

Débiteurs:

EVOBAT Sàrl
Rue du Conseil-Général 14
1205 Genève
Suisse

Créanciers:

Würth AG
Dornwydenweg 11
4144 Arlesheim
Suisse

Représentant:

Intrum SA
Schwerzenbacherhof, Eschenstrasse 12
8603 Schwerzenbach
Suisse

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 247821 E

Créances:

CHF 507.40 avec intérêts à 5 % depuis 20.06.2019
4 factures du 10.01.2019 au 01.02.2019
CHF 8.45
Intérêts
CHF 225.00
Frais de traitement selon CGV Würth AG (Chiffre 4 c)
CHF 23.00
Frais divers

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Mentionné ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève